

## AUTOUR DE NOTRE FRANÇAIS

### Que de " courtoisie " et de... " courtoisies " !

Lorsque les annonceurs se servent de la radiophonie pour pousser leurs affaires, on n'entend parler que de "leur courtoisie" et de "leurs courtoisies". Le moindre morceau de musique devient "une courtoisie" de ces nouveaux Mécènes ; inévitablement, c'est "grâce à leur courtoisie" ou "par leur courtoisie" que sont radiodiffusés les tapages les mieux concertés comme les chants les moins concertants. A la vérité, on ne saurait mieux abuser de la liberté de se rendre ridicule.

Il est aussi absurde d'attribuer l'exécution de programmes radiophoniques à la "courtoisie" d'un annonceur que d'appeler ces programmes "des courtoisies". *Courtoisie* n'a qu'un sens, dans la langue française : celui de politesse recherchée ; étymologiquement, *courtoisie* signifie politesse des gens de cour. Or qui osera jamais dire que tel ou tel programme a été exécuté grâce à la "politesse", recherchée ou non, de M. X ou de M. Z ? De plus, *courtoisie* est un terme abstrait, qui s'emploie uniquement pour exprimer une qualité, qui ne peut servir à désigner un acte de politesse. Si l'on peut faire, dire ou recevoir des politesses, on ne saurait faire, dire, recevoir ni une ni plusieurs *courtoisies*, car, pour parler le langage des grammairiens, ce qu'exprime le nom de *courtoisie* n'est pas nombrable. Lorsqu'on dit : "Ce programme vous est présenté par la courtoisie de M. X", — "Ce programme vous a été présenté grâce à la courtoisie de M. Y", — ou "Ce programme est une courtoisie de Z (1)", on barbarise donc, et de façon très grossière, puisqu'on attribue alors au mot *courtoisie* une signification qu'il n'a pas et qu'il n'a jamais eue en français.

(1) On dit aussi : "Ce programme est une présentation de M. X." *Présentation* ne nous paraît pas meilleur que *courtoisie*.

Ce jargon est, du reste, une contrefaçon, une piètre contrefaçon de formules anglo-américaines. Nos annonceurs ne font que singer les annonceurs des États-Unis. Parce que ceux-ci disent : “ *This program was presented to you through the courtesy of Mr. X* ” ou “ *is a courtesy of Mr Z* ”, nos annonceurs ont traduit ces termes anglais par ceux qui leur ressemblent le plus dans la langue française, comme si les mots et les tournures de l’anglais et du français étaient toujours interchangeables ; or c’est là une des recettes les plus sûres pour obtenir du charabia.

Qu’on dise donc : “ Ce programme a été exécuté grâce à M. X ” ; — “ C’est grâce à M. Y que ce programme a été exécuté ” ; — “ C’est sous les auspices de M. Z que ce programme a été exécuté ” ; — ou même : “ L’exécution de ce programme est une gracieuseté de M. Untel ” ; mais, pour l’amour de nos pères, à qui nous devons le loisir français dont il nous est donné de jouir sur les rives du Saint-Laurent, qu’on cesse de martyriser la langue qu’ils nous ont transmise avec un soin si jaloux !

### **Aubaine ! Super-aubaine !**

*Aubaine* est, depuis quelque temps, le mot à la mode dans la littérature publicitaire de chez nous. *Aubaines ! Aubaines !* lit-on en tête de toutes les annonces. *Aubaines ! Aubaines !* crie de tous côtés la réclame commerciale. Le marchand d’aujourd’hui se croirait perdu, vraiment, s’il n’offrait pas des *aubaines* à tout venant.

*Aubaine* a donc supplanté *bargain*. Certes, nul ne regrettera la disparition de ce vilain anglicisme ; mais le terme *aubaine* a-t-il bien, en français, le sens que lui attribuent les annonceurs de chez nous ?

Si nous ouvrons les dictionnaires de notre langue, qu’y lisons-nous ? *Aubaine* a d’abord signifié succession aux biens d’un aubain, d’un étranger non naturalisé. C’est ainsi que le droit d’aubaine était le droit en vertu duquel le souverain recueillait la succession d’un étranger mort dans ses États. Plus tard, *aubaine* a pris, au figuré, l’acception d’avantage inespéré qui arrive à quelqu’un, de profit inattendu qu’on retire. S’il échoit, par exemple, à quelqu’un une succession qu’il n’espérait pas, on peut, selon l’Académie, dire que “ c’est une aubaine pour lui ”. Tels sont les seuls

sens que l'on puisse normalement attribuer au mot *aubaine* ! De toute évidence, on a donc tort de l'employer pour désigner les marchandises que l'on offre en vente au rabais ou à bon marché ; car, lorsque le client achète de telles marchandises, il a lieu de compter sur un avantage quelconque, et cet avantage, s'il se réalise, n'est en conséquence ni inattendu, ni inespéré, comme dans le cas de l'*aubaine* proprement dite, dont le propre est de procurer un profit qu'on n'espérerait, qu'on n'attendait aucunement. Les prétendues *aubaines* qu'offrent nos marchands sont tout simplement des occasions, des soldes.

C'est là, du reste, l'avis de M. Antoine Meillet, le grand linguiste de France. Celui-ci a publié une étude, au commencement de 1931, sur le *Glossaire du parler français au Canada*. Or voici ce qu'il écrit dans un des passages de cette étude : " Les auteurs du recueil (du *Glossaire*) ont mis en évidence la fidélité avec laquelle les Canadiens français ont maintenu le parler qu'ils avaient apporté, fidélité grâce à laquelle un Français originaire du centre de la France comme moi se trouve presque toujours en pays de connaissance. Il y a un autre trait, plus original, qui frappe aujourd'hui le visiteur venu de France : c'est le recours à des dérivés français, et non à des emprunts ou à des mots latins. Ainsi le bateau qui sert à traverser une large étendue d'eau n'est pas nommé *ferry*, comme aux États-Unis, mais *traversier* ; ce sens figure dans le *Glossaire* ; et les emplois de *char* pour *wagon* et pour *tramway* ne sont pas moins remarquables. Mais il y a d'autres cas frappants et qui ne sont pas mentionnés : ce que l'on appelle en France *occasions* dans les grands magasins est appelé *aubaines* dans les magasins de Montréal ; et les compagnies de chemins de fer n'offrent pas de *cabines* de wagons-lits (de *chairs-dortoirs*) mais des *chambrettes* ; or, ni *aubaines* ni *chambrettes* ne figurent au glossaire (1) ; l'un et l'autre mots sont du français normal, mais pas avec ces emplois... "

On ne saurait s'appuyer sur un témoignage mieux autorisé pour rejeter *aubaines* et y substituer *occasions* ou *soldes*.

(1) Si *aubaine* et *chambrette* ne figurent pas au *Glossaire*, c'est sans doute parce qu'ils n'avaient pas encore pris les acceptions signalées par M. Meillet, lorsqu'a été définitivement arrêtée la rédaction des articles commençant par les lettres A et C. Cet emploi d'*aubaine* et de *chambrette* est récent chez nous.

Mais on n'emploie pas seulement *aubaine*, au lieu d'*occasion*. Quelqu'un n'a-t-il pas lancé le mot *super-aubaine* ?

Offrir une *super-aubaine* ! C'est là du style de réclame, et du pire. Mais l'emploi de *super-aubaine* était à prévoir. Nous vivons à une époque de surenchère, et les termes usuels ont vite fait de perdre leur vigueur au service des annonceurs. Il faut bientôt les renforcer, et c'est pour cette raison qu'on les fait précéder des particules augmentatives *sur*, *supra*, *hyper*, et surtout de *super*. Cette mode nouvelle du *super-langage* a pénétré partout. Il suffit d'ouvrir les journaux et les revues de France pour y trouver des mots ou des locutions comme *surrepos*, *hyperbal*, *supra-soda* ou *super-cigarettes*, comme *supercafé*, *super-crème* (de beauté), rasoir *superlame* ou *super-voiture* (automobile), comme *supermonnaie*, *super-capitalisme*, *superbanque* ou *super-as*, comme *superchic*, vie *super-chère*, *sur-extra* ou œufs *supercoques*, etc., etc. Heureusement que le ridicule tue toujours là-bas ; ces superlatifs auront sans doute le sort du bizarre *supercoquelicantieux* créé par Rabelais.

Souhaitons que *super-aubaine* meure dans sa *supercoque*.

### Les " appartements " d'un logement

Le terme *appartement* ne se dit, en bon français, que d'un logement de plusieurs pièces, d'une partie de maison composée d'un certain nombre de pièces et offrant une habitation confortable. C'est donc à tort que nous parlons quelquefois, chez nous, d'*appartements* d'un logement, que nous disons aussi parfois : M. X a pris des *appartements* au Château Frontenac. " Des appartements ", quel luxe ! Et dire que les rois n'avaient, eux, qu'un grand et un petit appartement !

Avons-nous emprunté cette acception particulière d'*appartement* à la langue des Anglais, chez qui, comme chez nous, le mot *apartment* a non seulement le sens de logement, mais aussi celui de chambre, de pièce ?

Nous croyons que non, et pour les raisons suivantes.

D'abord, si nous ne faisons pas erreur, l'anglais *apartment* s'emploie peu, au Canada du moins, avec l'acception de chambre, de pièce.

Au contraire, l'usage d'*appartement* avec le sens de chambre, de pièce, est général en notre province ; on le retrouve

jusque dans les campagnes où l'anglais n'a jamais pénétré. En certains villages, on donne même le nom de *grand appartement* à la pièce où la famille se tient habituellement ; or, si nous ne nous abusons, l'anglais *apartment* ne sert, ni seul ni en composition, à désigner spécialement cette pièce d'une maison.

De plus, et c'est le point le plus important, le terme *appartement* se disait très bien, autrefois, en parlant d'une seule chambre, d'une simple pièce. On le trouve avec cette signification jusque dans les écrits de La Fontaine ; particulièrement, dans la dix-septième fable du livre IV :

Socrate un jour faisant bâtir,  
Chacun censurait son ouvrage :  
L'un trouvait les dedans, pour ne lui point mentir,  
Indignes d'un tel personnage ;  
L'autre blâmait la face, et tous étaient d'avis  
Que les *appartements* en étaient trop petits.  
Quelle maison pour lui ! l'on y tournait à peine ;

et aussi dans une lettre qu'il adressait à sa femme le cinq septembre 1663, après une visite de la chambre où Fouquet, son protecteur, avait été emprisonné :

Qu'est-il besoin que je retrace  
Une garde au soin non pareil,  
Chambre murée, étroite place,  
Jours sans soleil,  
Nuits sans sommeil,  
Trois portes en six pieds d'espace ?  
Vous peindre un tel *appartement*,  
Ce serait attirer vos larmes.

D'autre part, le *Dictionnaire françois* de Richelet, édition de 1706, contient cette définition du mot *apartement* (1) :  
"Chambre. Antichambre et cabinet. Sale (*sic*), chambre et cabinet. Être logé au premier *apartement*."

Au reste, l'emploi du mot *appartement* pour désigner une simple chambre n'est pas particulier au franco-canadien ; il se rencontre aussi en France, et assez souvent puisque Bescherelle et Littré prennent la peine de le dénoncer comme fautif, dans leurs grands dictionnaires. "C'est à tort, lit-on

(1) On écrivait alors ce mot avec un seul *p*, comme en anglais. L'anglais *apartment* vient d'ailleurs du français *apartement*.

dans Bescherelle, que certaines personnes donnent à une seule chambre le nom d'*appartement*." Et Littré a écrit : " Ne dites pas... *appartement* pour une seule chambre." (2)

Leur recommandation s'adresse évidemment aux Français de France ; mais ceux du Canada feront bien de la suivre.

### " Glas " peut-il s'employer au pluriel ?

Quelqu'un nous écrit : " On m'a soutenu dernièrement qu'il est incorrect d'employer *glas* au pluriel, de dire, par exemple, *sonner les glas*, *ce sont des glas*. Le *Petit Larousse*, le seul dictionnaire que je possède, semble confirmer cette opinion, puisqu'il ne contient que cet exemple : le *glas funèbre*. Auriez-vous la complaisance de me dire si l'emploi de *glas* au pluriel est fautif ? "

La question présente d'autant plus d'intérêt que le mot *glas*, pris au sens propre, est toujours pluriel, chez nous. Nous disons invariablement : sonner *les glas*, sonner *des glas* ; jamais : sonner *le glas*, sonner *un glas*. Est-ce bien là une faute ?

En France, on semble employer le singulier plutôt que le pluriel. C'est du moins ce que laissent entendre les lexicographes, car ils donnent les exemples suivants dans leurs dictionnaires : Le *glas funèbre*, un *glas funèbre*, sonner le *glas*, sonner un *glas*.

A quoi tient cette différence entre la façon de dire des Français et la nôtre ? Ne serait-ce pas au fait que, là-bas, on ne sonne, on ne tinte qu'une seule cloche pour annoncer la mort de quelqu'un (car les lexicographes définissent tous *glas* par son d'une cloche qu'on tinte), tandis que, chez nous, on sonne, on tinte généralement plusieurs cloches ? Et ce qui paraît confirmer cette hypothèse, c'est que *glas* reste, chez nous, au singulier lorsqu'il s'emploie au figuré. En effet, nous disons : La défaite de ce candidat a sonné *le glas*, non pas *les glas* du ministère.

Mais si les lexicographes semblent favoriser l'emploi du singulier, il ne s'ensuit pas que l'emploi du pluriel soit in-

(2) A ces textes de Bescherelle et de Littré, il convient d'ajouter la note suivante de M. Félix Boillot, dans *le Vrai Ami du traducteur* " La mode commence à s'introduire en France dans certains hôtels d'appeler une simple chambre un *appartement*. Cet anglicisme entraîne généralement une sérieuse majoration de la note.— En Normandie, on appelle *appartement* ce que nous appelons une pièce en français. "

correct. Ce n'est pas en vain que Littré cite, dans son grand dictionnaire, ces vers de Lamartine :

Quand la cloche des ténèbres  
Balance *ses* glas funèbres.

Que si on allègue que le poète a mis là le pluriel pour obtenir des rimes parfaites, nous rappellerons ces autres vers de Lamartine cités dans le dictionnaire de Poitevin :

Et mêlant à *ces* glas des aboiements funèbres,  
Son chien, qui l'appelait, hurla dans les ténèbres.

Et si l'on objecte que ce sont là licences de poète, je répondrai par ce texte qui n'a rien de poétique, puisqu'il a été cueilli dans un ouvrage de droit : " On a considéré, au contraire, comme portant atteinte à la liberté des cultes... les dispositions d'un arrêté en contradiction avec les usages locaux, et non justifié par les nécessités de l'ordre public, qui limitait à deux sonneries *les* glas autorisés à l'occasion des enterrements... " (DALLOZ, *Répertoire pratique de législation, de doctrine et de jurisprudence*, t. IV, v° *Culte*, no 235, année 1912). Et, pour compléter notre démonstration, ajoutons aux textes que nous avons empruntés à la poésie lyrique et à la langue des juristes ces vers écrits dans le style populaire, qui font partie d'une chanson d'Aristide Bruant :

Quand les heur' a' tombent comm' *des* glas,  
La nuit quand i' fait du verglas,  
Ou quand la neige a' s'amoncelle,  
A la Chapelle . . .

Au reste, si, d'après certains lexicographes, on peut dire : sonner *un* glas, pourquoi serait-il fautif de dire : sonner *des* glas ?

Louis-Philippe GEOFFRION.